

Procès verbal

Le mercredi 04 mars 2026 à 19h, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Secrétaire de la séance : Monsieur Lionel DOLT

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Madame Perrine DELVART, Madame Monique FURST, Madame Huguette HAASSER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés : Monsieur Frédéric BEMMANN représenté par Madame Christine HEITZ, Monsieur Daniel GENTNER représenté par Monsieur Lionel DOLT, Madame Florentine SCHNEIDER représentée par Monsieur Jacky HEINTZ

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés :

Ordre du jour :

Délibérations

1. Nomination d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2025.
3. Budget principal : approbation du Compte Financier Unique 2025. (*sous réserve de transmission de la trésorerie*)
4. Budget principal : affectation du résultat.
5. Budget principal : approbation budget primitif 2026. (*consultable en mairie*)
6. Budget annexe Espace Santé : approbation du Compte Financier Unique 2025. (*sous réserve de transmission de la trésorerie*)
7. Budget annexe lotissement : approbation du Compte Financier Unique 2025. (*sous réserve de transmission de la trésorerie*)
8. Fixation des taux d'imposition 2026.
9. Subventions aux associations.
10. Tarifs communaux 2026.

Informations

11. Déclarations d'intention d'aliéner.
12. Communication de l'état annuel des indemnités de fonction des élus.

Divers

13. Nettoyage de printemps, le 11 avril 2026.
14. Constitution du bureau de vote.

Objet : Nomination d'un secrétaire de séance (N° DE_001_2026)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule *"Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. »*

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Entendu les explications de Madame la maire,

Monsieur **Lionel DOLT** est nommé à l'unanimité des membres présents : secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Procès-verbal du 5 décembre 2025 (N° DE_002_2026)

Madame la maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 05.12.2025.

Aucune observation n'étant enregistrée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet : BUDGET PRINCIPAL : Approbation du compte financier unique 2025 (N° DE_003_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Communes de Schirrhoffen ;

Vu la réunion de la commission des finances en date du 25 février 2026,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le vote du CFU 2025 doit s'effectuer sur la base de la présentation du CFU 2025 provisoire, et non du document définitif.

En effet, les dysfonctionnements informatiques rencontrés par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) n'ont pas permis la mise à disposition du CFU 2025 définitif dans les délais impartis pour délibérer.

Considérant que Madame la Maire a quitté la séance, le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Gaby Zilliox, doyenne d'âge de l'assemblée.

Considérant le CFU 2025 présenté et résumé comme suit par la présidente de séance ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	337 326.15	495 695.94	118 683.83	106 757.49	456 009.98	602 453.43
Résultat de l'exercice		158 369.79	11 926.34			146 443.45
Résultats antérieurs reportés		267 900.24	73 482.97			194 417.27
Résultat de clôture		426 270.03	85 409.31			340 860.72

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents**

APPROUVE, le compte financier Unique 2025

DONNE pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : BUDGET PRINCIPAL : Affectation de résultat (N° DE_004_2026)
--

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) du budget principal de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Vu la réunion de la commission des finances en date du 25 février 2026,

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

Fonctionnement :

Excédent cumulé de : **426 270.03 €**

Investissement :

Déficit cumulé de : **85 409.31 €**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ces résultats au budget primitif 2026 de la façon suivante :

Affectation en réserves du résultat de l'investissement (compte 1068) : **85 409.31 €**

Affectation de l'excédent de fonctionnement (ligne 002) : **340 860.72 €**

Objet : BUDGET PRINCIPAL : Approbation du budget primitif 2026 (N° DE_005_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la réunion de la commission des finances en date du 25 février 2026,

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,

CONSIDERANT le Compte Financier Unique 2025 (CFU) adopté dans la présente séance du conseil municipal,

Madame la Maire, précise que le budget primitif 2026 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2025, au vu du Compte Financier Unique et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents**

Après avoir pris connaissance du détail du budget principal 2026 et entendu les explications de Madame la maire,

Adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2026, du budget principal, comme suit :

Section de fonctionnement recettes et dépenses en équilibre pour un montant de **741 410.72 €**

Section d'investissement recettes et dépenses en équilibre pour un montant de **353 220.03 €**

Objet : BUDGET ANNEXE ESPACE SANTE : Approbation du compte financier unique 2025 (N° DE_006_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la réunion de la commission des finances en date du 25 février 2026,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le vote du CFU 2025 doit s'effectuer sur la base de la présentation du CFU 2025 provisoire, et non du document définitif.

En effet, les dysfonctionnements informatiques rencontrés par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) n'ont pas permis la mise à disposition du CFU 2025 définitif dans les délais impartis pour délibérer.

Considérant que Madame la Maire a quitté la séance, le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Gaby Zilliox, doyenne d'âge de l'assemblée.

Considérant le CFU 2025 présenté et résumé comme suit par la présidente de séance ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	0	0	6 566.24	43 268.31		36 702.07
Résultat de l'exercice	0	0		36 702.07		36 702.07
Résultats antérieurs reportés	0	0	36 702.07		36 702.07	
Résultat de clôture	0	0			0	0

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents

APPROUVE, le compte financier Unique 2025 du budget annexe Espace Santé,

DONNE pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CRECERELLES : Approbation du compte financier unique 2025 (N° DE_007_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la réunion de la commission des finances en date du 25 février 2026,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le vote du CFU 2025 doit s'effectuer sur la base de la présentation du CFU 2025 provisoire, et non du document définitif.

En effet, les dysfonctionnements informatiques rencontrés par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) n'ont pas permis la mise à disposition du CFU 2025 définitif dans les délais impartis pour délibérer.

Considérant que Madame la Maire a quitté la séance, le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Gaby Zilliox, doyenne d'âge de l'assemblée.

Considérant le CFU 2025 présenté et résumé comme suit par la présidente de séance ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	679 917.39			588 753.63	91 163.76	
Résultat de l'exercice 2025	679 917.39			588 753.63	91 163.76	
Résultats antérieurs reportés	0	679 917.39	588 753.63			91 163.76
Résultat de clôture 2025	0					91 163.76 excédent

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents**

APPROUVE, le compte financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement les Crécerelles,

DONNE pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet : Fixation des taux d'imposition 2026 (N° DE_008_2026)

Madame la Maire rappelle au conseil les taux des taxes directes locales appliqués en 2025.

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) **11,68 %**

Taxe foncière (bâti) 23,74 %

Taxe foncière (non bâti) 36,98 %

Vu la réunion de la commission des finances en date du 25 février 2026,

Entendu les explications de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents**

Décide de maintenir les taux des taxes directes locales 2026 à leur niveau actuel.

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) **11,68 %**

Taxe foncière (bâti) 23,74 %

Taxe foncière (non bâti) 36,98 %

Objet : Attribution des subventions aux associations (N° DE_009_2026)

La commission « Culture – sport et vie associative » s'est réunie sous la Présidence de Monsieur Jacky HEINTZ, en date du 18 février 2026 pour fixer le montant des différentes subventions versées par la commune aux associations de Schirrhein-Schirrhoffen et aux associations reconnues d'utilité publique.

VU les demandes adressées à la mairie par les associations,

VU l'avis de la commission « Culture – sport et vie associative » en date du 18 février 2026,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents**

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

FORFAIT ANNUEL

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2026
OSCL	100
FC Etoile	900
Club Canin	100
Cercle de Généalogie	400
Cercle St Nicolas	500
Théâtre Deux Haches	300
Association des donateurs de sang bénévoles	400
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100
Tennis Club	100
Entraid'addict	100
Comité des Fêtes	300
Conseil de Fabrique	200
Chorale	100
TOTAL	3 600

Associations reconnues d'utilité publique :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2026
CARITAS	400
TOTAL	400

Objet : Tarifs communaux 2026 (N° DE_0010_2026)
--

Considérant que dans un souci de clarté et de gestion, il convient de réunir sur la même délibération l'ensemble des tarifs appliqués sur la commune de Schirrhoffen,

Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents**

Décide d'actualiser les délibérations n°23.2024 du 24 septembre 2024 ; n°13.2025 du 2 avril 2025 et n° 28.2025 du 10 juin 2025.

FIXE les nouvelles grilles tarifaires sur le territoire de Schirrhoffen à compter du 4 mars 2026 conformément aux tableaux ci-dessous :

Droit de place

Objet	Tarif
Ventes alimentaires	10 € /mois
Ventes alimentaires avec électricité	15 €/mois
Autres ventes (matelas etc....)	10 €/jour
Stationnement taxi	500 €/année
Installation d'un cirque	100 €/par jour
Manège	200 €/forfait
Autres, ml (stand confiserie....)	10 €/ml

Photocopies

Objet	Tarif par feuille	
	A4	A3
Photocopies/noir	0.20 €	0.30 €
Photocopies/couleur	1 €	1.20 €

Location salle des fêtes

Objet	Tarif
Associations de Schirrhein/Schirrhoffen	260 € forfait
Associations hors Schirrhein/Schirrhoffen	30 €/heure
Particuliers de Schirrhoffen	365 € forfait
Particuliers hors Schirrhoffen	470 € forfait
Particuliers de Schirrhoffen à durée limitée (maximum 4 heures)	100 € forfait
Particuliers autres communes à durée limitée (maximum 4 heures)	120 € forfait

Frais de chauffage 100 €/forfait.

(sauf pour les associations de Schirrhein et Schirrhoffen qui bénéficieront de la gratuité du chauffage)

La durée du chauffage est programmée : du samedi **9h** au dimanche **3h**, le dimanche de **11h à 15h**.

Toute durée de chauffage supplémentaire sera facturée en sus pour un montant de **50€**.

Un état exhaustif de la vaisselle utilisée à la salle des fêtes vous est proposé ci-dessous :

TYPE DE MATERIEL	PRIX UNITAIRE €
Couteau	3.78
Fourchette	2.63
Grande cuillère à soupe	2.63
Petite cuillère à café	1.49
Assiette creuse	3.91
Assiette plate	8.06
Tasse thé	3.28
Sous-tasse thé	1.76
Mug thé	1.73
Verre à pied 25 cl (vin)	2.71
Verre 19 cl (flûte)	2.65
Verre à eau 35 cl (gobelet Salto)	1.39
Coupelle à dessert (12 cm 31 cl)	3.53
Saladier (25 cm)	8.82
Saladier (23 cm, 1.4 l)	13.17
Plat ovale (38 x 26 cm)	11.09
Louche chef Frida	12.92
Panière (panier à pain) (12 x12 carré)	16.95
Coupelle en verre sur pied	3.28
Coupelle en verre	2.39
Assiettes à dessert	2.39
Verre à bière	1.76
Verre apéritif	1.52
Petit verre	1.39
Verre à digestif	1.25
Autres casses	Devis de réparation

POINTS INFORMATIONS

Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal **prend acte**, de la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- 450-001-26 : renonciation au droit de préemption d'un terrain situé 6, rue du Château, cadastré section AC n° 2/51 d'une contenance de 832 m²,

Le conseil municipal **prend acte**, de la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- 450-002-26 : renonciation au droit de préemption d'un bien (échange d'une cave) situé 2a, rue de Sessenheim, cadastré section AA n° 168 d'une contenance de 1 266 m²,

Le conseil municipal **prend acte**, de la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- 450-003-26 : renonciation au droit de préemption d'un bien (échange d'une cave) situé 2a, rue de Sessenheim, cadastré section AA n° 168 d'une contenance de 1 266 m²,

Le conseil municipal **prend acte**, de la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- 450-004-26 : renonciation au droit de préemption d'un bien situé 5, rue des Huttes, cadastré section AA n° 181/43 d'une contenance de 697 m²,

Communication de l'état annuel des indemnités de fonction des élus.

L'article L 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes une obligation annuelle de transparence concernant les indemnités perçues par les élus municipaux.

Un état annuel présentant les indemnités de toute nature, perçues par les élus a été distribué en séance.

POINTS DIVERS

Constitution du bureau de vote

Madame Heitz lance un appel aux élus afin de constituer le bureau de vote pour le scrutin du 15 mars 2026.

Le planning des permanences pour la tenue du bureau de vote est arrêté.

Sortie scolaire à Verdun

Madame Heitz présente la demande du Président de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, Didier BRISSAC.

Il s'agit d'une demande de subvention pour une sortie scolaire organisée par cette association le 16 juin 2026 à Verdun au profit des classes de CM1 et CM2.

Le devoir de mémoire auprès des jeunes générations est l'objectif fondamental de l'association afin de permettre aux élèves de mieux comprendre l'histoire de la Première Guerre mondiale. Un travail pédagogique a été réalisé tout au long de l'année avec l'inscription au concours des Petites Artistes de la Mémoire et la participation à la cérémonie commémorative du 11 novembre.

Le coût de la sortie se monte à 2 500 €.

L'assemblée estime que la visite à Verdun est l'aboutissement concret de la démarche éducative et propose de délibérer à la prochaine séance du conseil municipal et d'attribuer une subvention.

Demande de financement d'un fauteuil

Une famille de Schirrhoffen a exprimé le souhait d'obtenir une aide financière pour l'achat d'un fauteuil ergonomique destiné à un enfant de 4 ans scolarisé à l'école maternelle de Soufflenheim.

Cet enfant souffrant d'un handicap est suivi par une psychomotricienne qui estime qu'un fauteuil ergonomique est recommandé pour lui permettre de suivre sa scolarité dans des conditions optimales.

Dans un premier temps, il est proposé aux parents de déposer un dossier auprès de la MDPH, La famille va transmettre en mairie la référence et le devis du fauteuil ergonomique ainsi que la réponse de la MDPH concernant la prise en charge.

Le conseil municipal délibérera dès réception du dossier complet.

Convention de mandat : espace cinéraire cimetière intercommunal.

À ce jour, la municipalité n'a reçu aucun retour de la commune de Schirrhein suite à la relance envoyée concernant le paiement de leur quote-part dans le cadre de l'aménagement complémentaire de cavurnes dans l'espace cinéraire.

Agenda :

Elections du 15.3.2026

Nettoyage de printemps le 11.4.2026

Madame Christine HEITZ
Président de séance

Monsieur Lionel DOLT
Secrétaire de séance